



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Vendredi 21 septembre 2018 à 19h00 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Claude BLANCHET, Isabelle PALMARINI, Thomas BETH, Henriette COLLET, Stéphanie ROUX, Noredine FRIH (arrivé 19h12), Véronique GENSUL, Sonia MARMUGI

Membres excusés : Xavier LONG pouvoir donné à Jean-Marie BARRAL; Eric LIONS pouvoir donné à Véronique GENSUL, Julien BRENIERE pouvoir donné à Claude FABRE, Laurence DESLANDES pouvoir donné à Thomas BETH, Sophie GOURCEAUX pouvoir donné à Stéphanie ROUX

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

ORDRE DU JOUR :

- 30- Voirie communale subvention complémentaire
 - 31- Convention formation et recyclage SST
 - 32- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
 - 33- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
 - 34- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
 - 35- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
 - 36- Convention de déneigement hiver 2018/2019
 - 37- Mise à disposition du centre de secours et d'incendie
 - 38- Convention avec l'ASL
 - 39- Questions diverses
-

Le compte-rendu du conseil municipal du lundi 16 juillet 2018 est voté à l'unanimité soit 14 voix.

30- Voirie communale subvention complémentaire

Arrivée Norédine Frih à 19h12.

Suite aux dégâts causés sur les routes lors de l'hiver 2017/2018 sur la voirie, le conseil départemental a décidé de voter une subvention complémentaire de 500 000€ pour les communes qui en font la demande avant le 30 septembre.

Le maire explique qu'il a demandé des devis à une entreprise afin de bénéficier de cette subvention qui est limitée à 40% du montant HT.

Une élue souhaite des explications sur les travaux de voirie qui ont été réalisés pendant l'été car ce n'était pas ce qui avait été décidé en commission voirie. Le maire répond qu'il fallait soit faire toute la longueur de la route soit rien, il précise qu'il n'est pas question que les travaux s'arrêtent devant l'habitation de l'élue et que tous les administrés sont égaux.

La délibération est votée à l'unanimité soit 15 voix.

31- Convention formation et recyclage SST

Délibération concernant la convention avec le centre de gestion pour les formations sauveteur secouristes au travail ainsi que les recyclages qui doivent être faits tous les 2 ans. Des agents ont

été formés il y a 2 ans et doivent désormais faire le recyclage. La convention avait été modifiée par le centre de gestion, c'est pourquoi il convient de délibérer.

Un élu demande des explications sur les tarifs car ils sont différents si l'on organise une formation uniquement pour 7 à 10 agents de la commune ou si l'on envoie que quelques agents rejoindre un autre groupe.

Un élu précise qu'un des agents administratifs au sein de la mairie devrait passer cette formation. La délibération est votée avec 14 voix pour et 1 abstention.

32- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

En raison de l'augmentation des effectifs à la cantine, il convient de créer un poste temporaire d'agent pour aider la cantinière ainsi que faire le ménage à l'école.

Il s'agit d'un poste à 15 heures hebdomadaires.

La délibération est votée à l'unanimité soit 15 voix.

33- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un poste pour un emploi d'agent technique qui effectue le ménage à la crèche et fait un complément à la garderie du soir à l'école au vu d'une augmentation du nombre d'élèves et ce pour 12 heures par semaines.

La délibération est votée à l'unanimité soit 15 voix.

34- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

En raison de la création d'une sixième classe à l'école, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

35- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Au vue de la démission d'un agent au sein des services techniques, il faut embaucher un agent pour un an avant de prendre une décision sur ce poste. Le poste est créé à temps complet.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

36- Convention de déneigement hiver 2018/2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans l'objectif d'améliorer le niveau de service en matière de viabilité hivernale il est nécessaire de signer une convention avec un prestataire pour le déneigement sur le hameau de Saint Marcellin qui est inaccessible au chasse-neige.

Les élus demandent à ce que la convention démarre le 1^{er} novembre et se termine le 30 avril.

Une élue souhaite obtenir le bilan des sorties de l'hiver 2017-2018.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

37- Mise à disposition du centre de secours et d'incendie

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences obligatoires conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a également choisi, en vertu du même article, d'exercer la compétence facultative suivante : gestion des Centres d'Incendie et de Secours (CIS).

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la commune et de la CCSP qui précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. Il convient donc d'établir contradictoirement un procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles des CIS. Les modalités financières de la mise à disposition des biens meubles et immeubles et notamment des charges d'entretien et de renouvellement ont été déterminées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il convient donc d'autoriser le maire à signer la convention avec la CCSP.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

38- Convention avec l'ASL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°15 du 2 décembre 2016, suite à l'abandon de l'alimentation en eau potable à partir de la source de la Sagne, la conservation de l'alimentation à partir du captage était conservée pour les besoins d'arrosage des potagers.

Le Maire rappelle l'accord donné à l'association syndicale libre d'arrosage des terres de St Marcellin pour leur permettre d'utiliser l'eau du captage des sagnes. Il présente au Conseil Municipal un projet de convention permettant de pérenniser cette autorisation orale et de définir les droits et devoirs de chaque partie.

Une discussion a lieu sur la convention car il convient de bien être sûr des responsabilités de chacun. L'ASL a réalisé des travaux donc elle est responsable de cette partie.

La convention doit être complétée et renvoyée aux élus avant la signature du maire.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

39- Questions diverses

- Le maire informe le conseil que l'affouage est en cours, il coûte 25 € la stère de bois de mélèze et 20 € le pin. Il est disponible en bord de route. Il est décidé que les employés communaux iraient noter les stères de bois avant que les usagers puissent le récupérer.
- Le maire informe le conseil municipal que 8 enfants se sont inscrits sur la ligne de transport scolaire inter-hameaux. Il manquait en début d'année un enfant pour que la ligne soit maintenue. Il rappelle que la région aide financièrement à hauteur de 50€ et que la Communauté de Communes de Serre-Ponçon rajoute 15€ supplémentaires (soit une prise en charge pour les collectivités de 65€).
Un élu rappelle qu'il avait fait une intervention lors du dernier conseil afin que la commune aide également les familles.
Une élue répond que les membres de la commission des affaires sociales proposaient de prendre en charge une partie de ce qui reste. Une décision doit être prise ultérieurement au sein du conseil municipal.
- Le maire présente le bilan de la fréquentation des touristes à l'OTI lors de l'accueil au Parc National des Ecrins pendant l'été 2018 et il compare les données 2017. Il y a une baisse de la fréquentation. Le maire ne sait pas si les manières de comptage sont identiques pour chaque structure.
Un élu pense que c'est une erreur d'être monté au parc. Une autre se demande si la baisse de fréquentation est due au changement de lieu ou de compétences.
- Point sur le pylône de Serre de Gay, une réunion a eu lieu le 11/09/18 en mairie avec TDF mais orange n'est pas venu. Suite à cette réunion, le maire a confirmé par écrit à orange que son souhait était de déplacer le pylône et que la réunion prévue le 21/09 ait maintenue. Cependant orange n'a jamais répondu et n'est pas venu le 19/09/18.
Une élue demande si l'étude a bien été demandée par écrit. Le maire répond positivement.
- Une élue explique qu'elle a été surprise par le courrier du maire au sujet de la location de l'ancien local de l'OT. Le maire répond qu'il a tranché et qu'il a décidé d'attendre les résultats de fréquentation de l'OTI avant de prendre une décision. L'élue répond qu'elle est surprise car en juin le local avait été attribué sans avoir attendu ses résultats. Un autre élu est également surpris et découvre à chaque fois les courriers par mail en même temps que les destinataires.
- Le maire explique qu'un agriculteur recherche une cave d'environ 100m² (divisée ou non) pour démarrer une activité de culture de champignons.
- La personne intéressée pour reprendre l'hôtel a dû se désister car les banques ne l'ont pas suivie dans son projet.
- Mme Eymeoud remercie la commune d'avoir mis à disposition du personnel communal pour l'organisation de l'Embrun man en août.
- Une entreprise est intéressée pour installer des panneaux solaires dans le bramafan. Un courrier a été fait au commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du PLU.
- Un agent communal a démarré les travaux dans l'appartement communal vacant du bâtiment administratif.
- Agrandissement du cimetière Ste Irénée : l'appel d'offres a été relancé cet été pour démarrer les travaux à l'automne. Les entreprises doivent répondre avant le 28 septembre.
- Une habitante de St Marcellin avertit les élus sur un mur qui s'effondre. La commission voirie se rendra sur place rapidement.
- Un élu intervient au sujet du projet de la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux afin de donner son point de vue sur ce sujet.

- Une élue présente les remerciements de l'Association de Puy-Sanières pour le prêt de la machine à hot dog.
- La commission du journal municipal demande ce qu'elle doit faire avec le journal suite aux dernières remarques du maire à ce sujet. La commission attend que la nouvelle ligne éditoriale soit donnée.
- Un élu demande où en est le projet du bâtiment pour les services techniques. Le maire répond qu'il a demandé une ébauche de plan et qu'il consultera pour avoir une idée des prix. L'élu répond qu'il faudrait penser aux subventions.
- Un élu demande quelle est la subvention complémentaire demandée par l'APE. Il s'agirait d'un complément pour un voyage scolaire. Un autre élu explique que pour des projets exceptionnels une aide financière pour être allouée.
- Un élu a fait un courrier au sujet de la chapelle Ste Catherine afin de faire intervenir une entreprise pour nettoyer le pourtour.
- Un élu explique qu'il apprécie la bande goudronnée faite pour descendre à l'école. Il signale également qu'il serait bien de goudronner au pied des marches d'escaliers à l'église Ste Irénée.
- Une élue demande si l'entreprise qui a travaillé sur les égouts va venir réparer les dégâts car la route est très abimée. Le maire répond qu'il leur a demandé plusieurs fois.
- Une élue souhaite connaître le coût des 3 radars mis en place pour la limitation de vitesse.
- Le maire signale que l'enquête publique a démarré le lundi 17 septembre et que le commissaire enquêteur a reçu 7 à 8 personnes lors de sa première visite.
- Un élu demande s'il y a eu une réunion pour le projet de microcentrale. Le maire répond qu'un nouveau technicien a été présenté.
- Le maire informe que les travaux de la cabane de soleil bœuf sont presque terminés. La nouvelle cabane de la Ribière est terminée et le maire remercie les éleveurs qui ont fait tout le travail d'approvisionnement des matériaux et de montage.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h02.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

